Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.32. — TELEPHONE

LE DANGER DES ECHELLES

Chez Allart-Rousseau et Cie, peigneurs, Grande-Rue, Pierre Vandenhende, âgé de 32 ans, brouetteur de charbon, demeurant 229, Grande-Rue, étant monté sur une échelle chargé d'un panier de scories, est tombé à la renverse et s'est blessé au côté droit.

— Désiré Marcq, âgé de 45 ans, plombier, demeurant boulevard de Belfort, 18, travaillait pour le compte de son patron dans la maison portant le numéro 27 de la rue Ste-Thérèse.

Au cours de ses occupations il a glissé de l'échelle sur laquelle il était monté et s'est fait des contusions multiples.

TOMBE D'UN ECHAFAUDAGE

Employé pour le compte de M. Beert, entrepreneur dans la maison Renuillart et fils, J.-B. Vanesberghe, âgé de 31 ans, plafonneur, demeurant rue de Thionville, 3, à Croix, a glissé sur un échafaudage et est tombé.

Le docteur appelé à lui donner des soins a constaté une plaie contuse de la face interne du genou droit, un gonflement de cette région et une forte contusion du thorax.

On évalue à environ un mois l'incapacité de travail.

ECRASE PAR UN CAMION

Ferdinand Nocq, âgé de 21 ans, demeurant 128, rue des Anges, a été victime d'un assez grave accident dans la rue Blanchemaille.

Comme il passait dans cette rue vers dix heures et demie du matin, une roue d'un camion appartenant à M. Lehoucq, marchand de bois, lui passa sur le pied droit qui fut complètement écrasé.

Le docteur a constaté une contusion ecchymotique des orteils et une plaie contuse du gros orteil avec décollement de l'ongle.

Il craint une fracture et estime à six semaines l'incapacité de travail.

TOMBE D'UN PONTON

Chez Motte, rue d'Avelghem, Anatole Castel, âgé de 20 ans, balayeur des toits, demeurant rue Hogedé à Wattrelos, est tombé d'un ponton en portant un sac de poussière.

Dans sa chute, il s'est fracturé le fémur droit dans sa partie moyenne et le docteur estime qu'il y aura une diminution de capacité de travail.

En attendant d'être fixé à cet égard, il a prescrit trois longs mois de repos.

DOIGT MUTILE

Chez Lebrun et Bayart, marchands de briques rue Bell, dans la salle de la presse Félix Vinckier, âgé de 35 ans, chef de presse, demeurant rue Franklin à Croix, a eu l'auriculaire gauche complètement écrasé en démontant et en soulevant un engrenage

La troisième phalange de ce doigt a dû être amputée.

POUR ABUS DE CONFIANCE

Jules Delplanque, âgé de 40 ans, domestique, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or, 39, a été arrêté vendredi après-midi par les agents de sûreté en vertu d'un mandat d'arrêt de M. Delalé, juge d'instruction à Lille.

Il est prévenu d'abus de confiance et sera déféré au parquet aujourd'hui.

FIN DE GREVE

La grève de la teinturerie-apprêt Browaeys-Degeyter rue Saint-Maurice est terminée.

Les ouvriers ont repris le travail hier matin.

Les Œuvres Post-Scolaires

Association des Anciens Elèves de l'Institut Turgot

En raison de la difficulté d'obtenir pour le moment des cartes de libre circulation en Belgique, l'excursion cycliste au Mont de l'Enclus est remise à une date ultérieure.

L'excursion du mois de mai aura lieu le dimanche 14 sur Quesnoy-sur-Deûle.

ON SAISIT DE LA FRAUDE

Au cours d'une visite domiciliaire, les agents de Roubaix mobiles, sous la direction de leur capitaine et de MM. le contrôleur et l'inspecteur des Contributions, ont saisi deux ballots de tabac hier après-midi, chez le nommé Deschoonmakere dit Amand Solet, rue Monge, cour du Bas Rouge, 13.

Le bonheur d'être débarrassé de l'eczéma

est impossible à décrire. Pensez combien vous serez heureux si vos démangeaisons et vos brûlures venaient à disparaître. Ce bonheur, il vous est facile de l'éprouver en employant le Cadum, la nouvelle découverte médicale contre l'Eczéma et autres maladies de la peau. Les démangeaisons cessent dès la première application et la guérison s'accomplit rapidement. Le Cadum vous soulage de suite et vous permet de dormir tranquillement Il est souverain contre le Psoriasis, l'Acné, l'Impetigo, les Dartres, les Ecorchures, les Boutons, Points noirs et toutes les Affections de la Peau. 50 c. Tres Pharmacies.

RETRAITES OUVRIERES

Pour répondre à diverses questions qui lui ont été soumises, le maire de Roubaix nous prie d'insérer l'avis ci-après :

LIQUIDATIONS ANTICIPEES. — L'assuré peut demander à jouir de sa pension de retraite à 55 ans. Elle sera naturellement plus faible que celle obtenue à 65 ans et les avantages accordés par l'Etat seront également moins importants.

ALLOCATION EN CAS DE DECES. — Si un assuré décède avant d'être pourvu d'une pension de retraite, il est alloué à ses enfants âgés de moins de seize ans : s'ils sont au nombre de trois ou plus, 50 francs par mois pendant six mois ; s'ils sont au nombre de deux, 50 francs par mois pendant cinq mois ; s'il n'y en a qu'un, 50 francs par mois pendant quatre mois ; à sa veuve sans enfant de moins de seize ans, 50 fr. par mois pendant trois mois.

PENALITES. — L'employeur ou l'assuré, par la faute duquel l'apposition des timbres prescrits par la loi n'aura pas eu lieu, sera passible d'une amende égale aux versements non effectués. C'est le juge de paix qui prononcera la condamnation, quel que soit le chiffre de l'amende. Le même jugement condamnera en outre la personne en faute à payer la somme représentant les versements à sa charge.

Le patron ne doit pas se considérer comme quitte de ses cotisations sous prétexte que son employé, domestique, garçon coiffeur, garçon épicier, femme à l'heure ou à la journée, etc., pour une raison quelconque ne verse pas la sienne. Dans ce cas, l'employeur est tenu de se libérer de la somme à sa charge en la versant à la fin de chaque mois directement ou par la poste, au greffier de la justice de paix.

Il s'en suit que tout le monde, patrons et salariés, a intérêt à se conformer à la loi.

AVANTAGES DE LA LOI. — A partir de demain, la Mairie communiquera des bulletins faisant ressortir les taux de retraite alloués aux assurés selon leur âge et d'après la durée de leurs versements.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LE TIR REGIONAL. — Le concours annuel intérieur pour sociétaires et concours public pour tous jeunes français (non incorporés) faisant partie de sociétés de tir, de gymnastique, de préparation militaire ou indépendants s'ouvrira le dimanche 7 mai à 9 heures du matin.

Il se continuera tous les dimanches et fêtes de 9 heures à 1 heure et de 3 à 6 heures pour se terminer le 25 juin.

De nombreux prix de valeur permettent à quantité de tireurs de se classer dans les différentes catégories (fusil, carabine, pistolet, honneur, etc.) ; une catégorie spéciale est réservée aux dames.

Pour tous renseignements, demander le règlement du concours au vice-président M. Delbar, directeur des concours, au secrétaire général M. Gaston Philipron, 10, rue de Crouy ou au local, 28, rue Pauvrée.

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE ROUBAIX. — Dimanche 7 mai, Deuxième marche d'entraînement. Rassemblement au Palais de Justice à 6 heures très précises. Présence indispensable. Aucune absence ne sera tolérée.

Un contrôle très sévère sera tenu par le lieutenant-directeur, et les absents ne participeront pas à la fête du 21 mai.

Rassemblement de la musique, tambours et clairons à 10 heures très précises au Palais de Justice.

Aujourd'hui samedi 6 mai, de 8 à 9 heures du soir, distribution des vareuses et bandes molletières aux musiciens.

ETAT-CIVIL

DE ROUBAIX du 5 mai 1911

Naissances. — Renée Dewattines, rue Boucicaut. — Raymonde Keirsbilck, rue Marc Seguin, cour Caby, 11. — Paul Rasson, rue Laroncoulcault, faubourg Vandamme, 73. — Félicien De Meyer, avenue Julien Lagache. — Louis Nage, boulevard de Cambrai, 60. — Madeleine Wagnon, rue de Soubise, 71. — Paulette Lesur, rue Vauban, 54.

Publications de mariages. — Victor Lescrenier entrepreneur, rue Saint-Joseph, 80, et Jeanne Verschoore, sans profession, rue Voltaire, 90. — Ernest Housseau, chaudronnier en fer, rue de Rome, et Blanche Housseau, bambrocheuse, à Lille, cour Sainte-Thérèse, 10. — Paul Bouquoniaux, ourdisseur, rue Bell, 30, et Rose Dubaut, sans profession, à Tourcoing. — Arthur Verschelden, lamier, rue de la Chaussée, 49, et Germaine Lepoutre, piquirière, rue des Fondeurs, impasse Deren, 1. — Hippolyte Waquier, plafonneur à Croix, et Germaine Vanawelde, piquirière, rue de Wasquehal. — Gustave Devillers, comptable, avenue Linné, et Louise Wouters, piquirière, rue d'Espagne, 15. — Constant Masl, peigneur, rue des Filatures, cour Secotel, 7, et Julia Vermeersch, étiraguse, rue des Longues-Haies, cour Gryspert, 5. — Georges Vanoni, magasinier, rue Pierre de Roubaix, cour Flipo, 35, et Amandine Buvry, soigneuse, rue Pierre de Roubaix, cour Flipo, 13. — Paul Ghienne, employé aux tramways, rue Condorcet, 7, et Louise Meurant, ménagère, rue Condorcet. — Achille Glorieux, chandronnier en cuivre, rue Solférino, cour Hespel, 2, et Martine Baert, soigneuse, rue des Arts, 215. — Jean Vandenhautte, fileur, rue du Tilleul, et Prudence Serrein, piquirière, rue du Tilleul, 361. — Jérôme Caveye, tisserand, rue des Anges, 39, et Marie Degraeve, ménagère, rue des Anges, 44. — Joseph Loore, cabaretier, rue de Flandre, 123, et Mélanie Squelbut, sans profession, rue Bayart, 43. — Edmond André, chef de fabrication, rue Jean-Baptiste Motte, 68, et Marie Desmet, sans profession, rue de la Bache, 29. — Pierre Berghman, polisseur à Croix, et Suzanne Dejonghe, soigneuse, à Roubaix. — Léon Frasez, fabricant de tissus, rue de la Homdelle, 8, et Marie Mulle, sans profession, rue de Lille, 168. — Emile Petit, rattacheur, rue Hoche, 25, et Elise Pollet, doubleuse, rue de la Tortue, 15. — Jean-Baptiste Houtekins, coursier, rue d'Anzin, 14, et Eugénie Verhiest, servante, rue d'Antoing, 25.

Décès. — César Vangermez, 2 jours, rue de Lannoy, cour Dassonville, 5. — Charles Seinden, 51 ans, tricur, rue Larochefoucault, cité Vandamme, 77. — Henri Vandelannoite, 76 ans, rue de Blanchemaille. — Jules Léraille, 72 ans, tisserand, rue du Moulin, 202. — Pharaïde Decautre, 73 ans, rue du Tilleul, cour Tonneau, 4. — Marie Winter, 1 an, rue de Croix, cour Voreux. — Louis Vandeuxynauyse, 69 ans, rue de Fontenne, 46. — Odile Ducoulombier, 85 ans, directrice de garderie d'enfants, boulevard de Metz, 142. — Gaston Castelain, 5 ans, rue 24. — Laure Hayart, 27 ans, tricuse, avenue Julien Lagache. — Philomène Denert, 23 ans, doubleuse, avenue Julien Lagache. — Emile Meyers, 56 ans, mécanicien, avenue Julien Lagache. — Sophie Vandeveugle, 63 ans, rue de Saint-Quentin, 35. — Mort-né, 1.

Chamoagne garanti pur
J. FONTAINE FILS
Viticulteur et Négociant à Epernay
Toujours les plus HAUTES RECOMPENSES
(Vente exclusive au commerce de gros.)

CROIX

RENTES OUVRIERES. — Aux Machines Agricoles, Désiré Vandecavé, 35 ans, domicilié à Roubaix, en manœuvrant des wagons eut le côté de la main droite écrasé.

Il subira une incapacité permanente de travail. — Six semaines de repos.

— Au même établissement, Lhomme Marcel, 15 ans, domicilié à Hem, blessure à l'auriculaire droit. — Douze jours de repos.

— A l'Exposition actuelle, D'Hooghe, 35 ans, domicilié à Roubaix, par suite d'une chute des tribunes au terrain des Sports, trente jours de repos pour blessure à la jambe droite.

— A l'Exposition, Emile Lameize, 29 ans, 70, rue de Wasquehal, médius de la main gauche écrasé. — Vingt jours de repos.

UN CHEVAL PERDU. — Un facteur de Wasquehal a ramené hier au commissaire de police, à quatre heures après-midi, un cheval blanc qu'il avait trouvé errant au nouveau boulevard Lille-Roubaix.

Il a été mis en fourrière chez un fermier de la commune.

ETAT-CIVIL de CROIX. — *Publications de mariages.* — Willig Charles, ingénieur à Mulhouse, et Salembier Rosa, sans profession à Croix. — Gérard Gustave, employé de commerce à Croix, et Béart Félicie, visiteuse à Croix. — Baisez Léon, employé de commerce à Croix, et Block Jeanne, piquirière à Croix. — Waquier Hippolyte, plafonneur à Croix, et Vandevalde Germaine, piquirière à Croix.

WATTRELOS

AVIS AUX VOITURIERS. — Toute voiture arrêtée dans la rue sera, si les animaux d'attelage ne sont pas tenus en main, immobilisée par une chaîne embrassant la jante d'une roue ou par tout autre système d'enrayage fixé au véhicule.

WASQUEHAL

ETAT-CIVIL de WASQUEHAL. — *Naissances.* — Joseph Salon, avenue Hannart. — Alice Mahieu, rue de Tourcoing.

Décès. — Anne Maertens, 88 ans, sans profession, rue du Haut Vinage.

LANNOY

LE CROISEMENT DES TRAMWAYS. — Quelques lecteurs nous demandent quel sort a été réservé à la pétition d'un groupe d'abonnés, de voyageurs et de commerçants, qui demandaient que le croisement des tramways se fît place de Lannoy. Nous renvoyons la question à qui de droit.

CHERENG

SOUS L'EMPIRE DE L'IVRESSE, UN JEUNE HOMME TENTE DE SE SUICIDER. — Un ouvrier tisserand de la commune, nommé X..., âgé de 26 ans, s'est jeté dans la Marque.

Très heureusement, un courageux citoyen qui avait été témoin de la scène, se porta au secours du jeune désespéré, qui fut, après maints efforts, retiré de l'eau, à demi-asphyxié.

Des soins empressés lui furent donnés et, peu après, le désespéré était rendu à la vie. Il avait fait la forte noce, avait vu rose, puis gris, puis noir et finalement, avait voulu en finir avec la vie.

WILLEMS

ETAT-CIVIL DE WILLEMS. — *Naissances.* — Achille Delplanque, rue Famechon. — Léon Coppenolle, rue des Morts.

HEM

LES ACCIDENTS. — Alphonse Monnier, âgé de 60 ans, homme de peine chez Deprès et Cie, a eu deux doigts de la main droite écrasés par un bac de tannage. Le docteur Coubronne lui a ordonné 20 jours de repos.

— Maurice Petitprez, garçon boucher au service de M. Moerman, a été blessé au pouce droit par un crochet à viande. Le docteur Coubronne lui a ordonné 10 jours de repos.

ETAT-CIVIL D'HEM. — *Décès.* — Flore Pipart, 70 ans, Petit Lannoy.

ANNAPPES

ETAT-CIVIL D'ANNAPPES. — *Naissances.* — Marie Loridan, ruelle d'Ascq. — Eglantine Paulvalche, Grande-Rue. — Denise Grimonpont, rue des Hallots.

Publication de mariage. — Fortuné Achin, jardinier, et Marie Decrème, sans profession.

Décès. — Jean-Baptiste Damide, 25 ans, tourneur, ruelle Cardon. — Louis Marga, 79 ans, couvreur, rue de la Justice.

LEERS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Henri Dusouillé, âgé de 15 ans, domicilié à Toufflers, aide-lainier chez MM. A. Parent et fils, s'est fait une déchirure musculaire du grand oblique gauche, en soulevant des couvertures. Le docteur Wartel lui a ordonné quelques jours de repos.

AVIS CONCERNANT LA VACCINATION. — Le maire de Leers a l'honneur d'informer ses administrés que M. le docteur Phalempin, procédera à la mairie, aux vaccinations et revaccinations obligatoires, les jours ci-après :

Le jeudi 18 mai, de deux heures à quatre heures pour les enfants âgés de trois mois à un an, et pour ceux plus âgés, n'ayant pas encore été vaccinés, pour les enfants de dix à onze ans, et pour ceux plus âgés, n'ayant pas encore été revaccinés.

Le vendredi 19 mai, de sept à neuf heures du soir, pour les personnes âgées de 20 à 21 ans et pour celles plus âgées, n'ayant pas été revaccinées une deuxième fois.

La constatation des résultats sera faite le jeudi et le vendredi suivants aux mêmes heures.

TOUFFLERS

LA QUESTION DES TRAMWAYS. — On nous écrit de Toufflers :

Voilà donc la question des tramways tranchée ; ce n'est pas trop tôt. Que n'a-t-on pas écrit à ce sujet, que n'a-t-on pas dit surtout, car ici, plus que partout ailleurs, on parle beaucoup, on parle trop même. Il y a, il faut le dire, une excuse à cela, c'est que cette question de prolongement de tramway, venant en même temps qu'une seconde question de délimitation de territoire et une troisième, d'expropriation d'habitation en vue de l'agrandissement de la place, tout cela aux yeux du public, se fait étroitement et représentait une grosse entreprise.

Il est évident que ce jugement était faux. Ne disait-on pas, que l'on demandait à Sailly une portion de son territoire vers Toufflers, en vue de l'augmentation de la valeur des terrains, en raison du passage des tramways ! Ne disait-on pas, que l'on demandait de laisser le point terminus de la ligne C à la place, pour y vendre plus de bière et, le croriez-vous,, n'ajoutait-on pas que l'estaminet dont on demandait l'expropriation, était le seul de la place n'appartenant pas à M. le maire !

Potins, potins que tout cela !

Très heureusement, le Conseil général a mis tout le monde d'accord, en donnant un avis favorable au prolongement de la ligne C.

Les voyageurs venant de Roubaix-Lannoy, seront heureux d'être rendus à la douane ; ceux venant de la Belgique se trouveront dans le même cas ; comme il est probable et même certain, que le transbordement se fera au bureau, les services de tramways ne souffriront aucunement des visites douanières et, au surplus, comme le bureau de douane est sur Toufflers, c'est encore, c'est toujours le commerce local qui en profitera. M. le maire n'a jamais demandé que cela, croyons-nous ! Voilà tout le monde d'accord, mais vous verrez qu'il y aura encore des gens qui ne seront pas contents.

Un groupe d'habitants.

GAZETTE TOURQUENNOISE

ABUS DE CONFIANCE

Victor Lecomte, entrepreneur de halage, quai des Canotiers, a déposé une plainte en abus de confiance contre son domestique, Gustave Malfait, âgé de 38 ans, qui a disparu en emportant 47 francs.

TENTATIVES DE CAMBRIOLAGE

Des malfaiteurs ont essayé, la nuit dernière, de fracturer la porte de la maison de M. Joseph Vanlydt, confiseur, rue de l'Amidonnerie. Plusieurs traces de pesées ont été constatées sur la porte.

Durant la même nuit, des malfaiteurs ont fracturé la porte de l'habitation de M. Jules Libbrecht, boucher, rue Winoc-Chocquel, 142. Heureusement, la sonnerie fonctionna et les malfaiteurs jugèrent prudent de gagner le large.

VOL DE LAINE

Hier, vers midi et demi, des malfaiteurs se sont introduits dans la cour de la gare des Francs et ont dérobé sur un camion quatre bobines de laine blanche pesant 24 kilos et valant une centaine de francs.

Cette laine appartenait à M. Tiberghien, rue de Paris.

CONSEIL DE REVISION

Les opérations se sont continuées hier par le canton nord-est. M. Grand, conseiller de préfecture, présidait.

39 ajournés ont été examinés, dont 13 furent reconnus bons, 21 versés dans les services auxiliaires et 5 exemptés.

La classe 1910 comprenait 339 conscrits. 225 ont été reconnus bons, 58 ajournés, 13 versés dans le service auxiliaire et 13 exemptés

NOS CAMBRIOLEURS OPERENT

Des malfaiteurs se sont introduits, dans la nuit de jeudi à vendredi, dans la maison de M. Padana-Duhamel, cabaretier-corroyeur, 124, rue du Tilleul.

Après avoir fracturé deux portes, ils sont arrivés au cœur de la place, ont fracturé le tiroir du comptoir, qui contenait 2 francs, une commode dont ils ont extrait dix œufs. Ils ont, de plus, enlevé une pipe en écume et 10 kilos de cuir valant 40 francs.

LES ANCIENS ELEVES DE LA RUE DES PIATS

L'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de garçons de la rue des Piats organise une conférence sur les retraites ouvrières.

Cette conférence aura lieu salle de la Cantine de l'Ecole, ce soir samedi, à 7 heures et demie du soir ; elle sera faite par M. Louis Maurice, directeur de l'Institut Social.

Les ouvriers et ouvrières habitant le quartier, qui voudraient assister à cette conférence, seront reçus, sur la présentation de deux membres de l'Amicale ou du directeur de l'Ecole.

IL FAUT PAYER

En vertu d'un extrait de jugement la police a arrêté hier Camille Leclercq, âgé de 17 ans, demeurant rue du Moulin.

Il avait été condamné à trois mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

CLASSEMENT DES CHEVAUX

La commission de classement des chevaux se réunira place Thiers, le 15 mai, à 7 heures du matin ; le 16, à 6 heures et demie ; les 17, 18, 19 et 20 mai, à 7 heures du matin.

ON ARRETE UN FRAUDEUR

Les douaniers du Risquons-Tout ont arrêté Léon Delerli, âgé de 15 ans, bacleur, sans domicile fixe, qui cherchait à importer en franchise 21 kilos d'alumettes, valant 95 francs.

STATISTIQUE SANITAIRE

Du 23 au 30 avril, il y a eu 24 décès dus aux causes suivantes : maladies organiques du cœur 5, tuberculose 2, pneumonie 3, grippe infectieuse 2, suicide 1, bronchite 2, débilité sénile 4, urémie 1, broncho-pneumonie 1, congestion cérébrale 1, maladies diverses 2.

Trois cas de scarlatine ont été déclarés au bureau d'hygiène.

La désinfection a été faite par les soins du service de désinfection.

AVENIR DU PROLETARIAT

Dimanche 7 mai, de 10 à 11 heures du matin, perception des cotisations, au Café du Centre, place de la République.

SOCIETE DES SAUVETEURS DU NORD

Les membres de la Société des Sauveteurs du Nord, section de Tourcoing, sont convoqués en réunion exceptionnelle dimanche prochain 7 courant, à trois heures et demie, à leur nouveau cercle, « Café des Arcades », face à la gare de Tourcoing.

Ordre du jour : Inauguration du Cercle ; remise de la médaille de vermeil d'encouragement au bien au président, M. A. Lambion ; remise de diplômes de la Mutualité aux sociétaires, MM. Haquette et Virquin ; réception de nouveaux membres ; dispositions à prendre pour la fête annuelle et communications diverses.

Retraites ouvrières

REMISE DES FEUILLES DE RENSEIGNEMENTS

5e Section

La remise des feuilles de renseignements pour les assurés habitant la 5e section a été quatre fois plus importante, dans la soirée de jeudi, que la veille.

La commission était représentée par M. Louis Tiberghien, membre patron, suppléant, et M. Fleuris Florin, membre ouvrier, suppléant. La permanence sera continuée demain soir samedi 6 mai, de 6 heures à 8 heures du soir, et dimanche matin, de 10 heures et demie à midi, Ecole de la rue Neuve.

Nous rappelons que les assurés obligatoires, qui n'auraient pas reçu de bulletin, et les intéressés qui désirent être inscrits à titre d'assurés facultatifs, trouveront des bulletins de renseignements à la permanence où il leur sera donné toutes les indications nécessaires.

7e Section

Les intéressés habitant la 7e section sont informés que la permanence sera assurée le dimanche 7 mai, de 10 heures et demie à midi, au siège de la section, Ecole publique des Cinq-Voies

La commission recevra les feuilles de renseignements des assurés obligatoires, inscrira les personnes qui se présenteront pour bénéficier de la loi à titre d'assurés facultatifs et fournira aux intéressés tous les renseignements nécessaires.

La 7e section comprend les rues Balzac, Boches, Boilly, Cadeau, Chalon, Cinq-Voies, Cœur Joyeux, Cœur joyeux prolongée, Conditionnement, Corneille, Dervaux, Dime, Epidème, Fosderes, Gutenberg, Halles, Haut Vinage, Havré, Impasse de la Tossée Honschoote, Lao, Louis Lefoir, Moulin-Tonton, Nantes, Orchies, Omnibus, Roubaix, Saint-Eloi, Seclin, Soufflot, Tournai, Tossée, Toulouse, Union, et les rues nouvelles non dénommées entre la Gare et la rue de la Gare, entre la Gare et la rue Dervaux, entre la Gare et la rue Soufflot, entre la Gare et la rue de Roubaix, entre la Gare et la rue de Châteaubriant.

Assurés de la période transitoire

Nous appelons l'attention des assurés de la période transitoire, c'est-à-dire les assujettis obligatoires de plus de 35 ans et les assujettis facultatifs de plus de 40 ans, qu'ils ont intérêt à se faire inscrire dès maintenant, s'ils veulent bénéficier des avantages plus considérables qui leur sont consentis par la loi.

Ces derniers, en effet, doivent commencer à verser effectivement dès le 3 juillet prochain.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 5 mars 1911

Naissances. — Albertine Tournemy, rue de la Blanche-Porte, 188. — Cornil Clément, rue Turgot, 52. — Edmond Hauden, rue de Bapaume, 33. — Jean Haudin, rue de Bapaume, 33. — Alvez, rue du Moulin-Fagot, 96. — Joseph Dumortier, boulevard de l'Egalité. — Simonne Leuridant, rue Nationale, 122. — Madeleine Vandenbroucke, rue Nationale, 122. — Auguste Verlinde, rue Nationale, 122.

Décès. — Joseph Verhulst, 76 ans, rue d'Haubourdin, 45. — Achille Hélin, 72 ans, rue Achille Tesselin, 13. — Victor Triqot, 70 ans, rue de Lille, 121. — Arthur Sprief, 33 ans, rue Nationale, 122. — Marie Vandenbulcke, 41 ans, rue Nationale, 122. — Marie Verdonck, 64 ans, rue Boilly, 46.

Sucre Delerue
est le MEILLEUR et le plus PUR

LILLE

AU PARQUET

Incendiaire ?

Le sieur Cattanens, qui fut arrêté dernièrement sous l'inculpation d'incendie volontaire, nie toujours d'avoir voulu mettre le feu à son habitation, 38, boulevard de l'Usine. Il prétend que c'est par inadvertance que le sinistre se déclara et affirme mordicus, que les personnes qui ont déclaré avoir remarqué dans sa chambre une forte odeur de pétrole, se trompent.

M. Delalé a mandaté M. Boone, directeur du laboratoire municipal, à l'effet de rechercher des traces du liquide combustible dans le logement de l'inculpé.

Les incidents d'Halluin

Nos lecteurs se souviennent sans doute des troubles qui éclatèrent le 24 avril dernier, à Halluin, entre les ouvriers grévistes de l'usine Lepoutre et ceux ayant continué à travailler.

A la suite de ces troubles, deux ouvriers grévistes, nommé Denys et Delaere, furent arrêtés puis mis, par la suite, en liberté provisoire. Ils sont accusés d'avoir jeté des pierres sur un sieur Ducastel qui fut blessé au cours de la bagarre que nous avons relatée.

Hier, Denys et Delaere étaient confrontés dans le cabinet de M. Delalé, avec le commissaire de police, le lieutenant de gendarmerie et deux gendarmes d'Halluin qui déclarèrent avoir reconnu parfaitement les deux inculpés.

Ceux-ci qui étaient assistés par Me André Tellier, nient énergiquement les faits qui leur sont reprochés.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MARQUETTE

ELECTIONS MUNICIPALES. — MM. Charles Dufour, adjoint, et Charles Loquet, conseiller municipal, étant décédés, des élections partielles ont eu lieu à Marquette. M. François Galliez-Grivillers, a été élu par 245 voix, et M. César Dufour-Bernard, a été élu par 242 voix.

UNE ÉPAVE HUMAINE !

« Je devins une vraie loque — une épave humaine ! Pendant cinq ans, j'ai lutté vainement contre le mal qui me terrassait, et il est probable que je ne serais plus de ce monde si je n'avais eu recours à votre Tisane américaine des Shakers ». Il n'y a rien d'exagéré dans les dires de M. Renaudin, car il souffrait de l'estomac, et cette maladie terrasse, en effet, ses victimes et brise leur vie. Quand votre estomac perd la faculté de digérer convenablement les aliments, la principale source de la santé et de la force est coupée, et on s'affaiblit — on dépérit — on meurt !

Dans sa lettre du 27 novembre 1910, M. Renaudin, boulanger, 43, rue des Couronnes, Paris, ajoute encore : « Mon appétit avait complètement disparu ; j'avais les aliments en horreur, car, dès les premières bouchées le cœur se soulevait. Je sentais comme un lourd poids sur l'estomac, j'avais des envies de vomir, de violents maux de tête ou des étourdissements, et je m'affaiblissais de jour en jour. J'avais perdu le sommeil, et le matin, j'étais plus fatigué que lorsque je me couchais.

« J'avais fait usage en vain de plusieurs médicaments, mais un seul mois de traitement avec la Tisane américaine des Shakers a fait de moi un autre homme. Je suis à présent très bien et travaille sans fatigue. »

La Tisane américaine des Shakers ne manque **jamais** son effet. Elle guérit les maladies d'estomac et les affections qui en dérivent, parce qu'elle se compose de certains extraits, végétaux qui, mélangés comme ils le sont dans la Tisane, ont des effets directs et bienfaisants sur l'estomac, le foie et les intestins. Essayez-la vous-même ! Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

LA MADELEINE

A PROPOS DE LA FETE DU 1er MAI

Nous avons annoncé qu'à l'occasion du 1er Mai, la section du Parti Socialiste avait organisé un grand concert public à Berkem.

Comme la ville possède un kiosque démontable, la section le demanda pour ce concert, en offrant de payer les frais de transport, de montage et de démontage.

Mais l'administration municipale réactionnaire, moins large en la circonstance que certaines municipalités cléricales de la région, refusa catégoriquement son kiosque.

Tous ceux que n'égare pas le parti-pris seront unanime à reconnaître que de tels procédés sont indignes de gens qui ont le respect de leurs administrés.

Il serait tout de même bon que le public sache si c'est le patronage catholique ou le maire qui commande à La Madeleine.

Si ce sont les curés qui gouvernent, qu'on ait au moins le courage de le dire à la mairie, et les électeurs sauront, aux élections prochaines, renvoyer à leur sacristie ces administrateurs d'occasion, incapables et maladroits.

ARRETEE POUR VOL

Depuis quelque temps, des vols de canettes se commettaient au tissage Boniface, situé rue Gambetta et le directeur de l'établissement, M. Defoort, avait même déposé une plainte contre inconnu entre les mains de M. Bertrand, commissaire de police.

Une ouvrière de l'usine, la femme Rosseel, née Marie Thiébaut, 54 ans, qui était soupçonnée, fut tout spécialement surveillée et, jeudi soir, elle était mise en état d'arrestation.

Interrogée par M. Bertrand, elle nia énergiquement être l'auteur des vols commis, mais l'actif magistrat se rendit immédiatement au domicile de la femme Rosseel, rue du Pré-Catelan, 3, et fit une perquisition.

Cette opération judiciaire amena la découverte de nombreux écheveaux de fil de lin, de coton rouge, de déchets, etc.

L'indélicate ouvrière, devant ces constatations, passa des aveux et reconnut même que ses agissements délictueux dataient d'environ deux ans. Depuis deux ans, quotidiennement, elle emportait une certaine quantité de fil et l'employait, prétendit-elle, à allumer son feu.

Elle a été déférée au parquet vendredi matin et maintenue.

Douai

L'aviateur de Laette a dû atterrir en cours de route

L'aviateur de Laette, qui était parti mercredi matin de La Brayelle pour Le Crotoy, a dû atterrir à Bernaville, par suite de la violence de la tempête

A LA BRAYELLE

L'aviateur Arnaud fait un vol superbe

Sur son monoplan « Vautour », l'aviateur Arnaud qui doit faire, dès que le temps sera favorable, le raid Douai-Bruges a exécuté vendredi soir un superbe vol.

Parti à 7 heures, l'aviateur vola au-dessus de la campagne. Le moteur marchait à merveille. Par suite d'une avarie survenue à une aile, l'aviateur a dû atterrir dans un champ voisin. Le jeune aviateur a été chaudement félicité par les nombreuses personnes qui étaient allées à sa rencontre.

Bréguet essaie actuellement de nombreux appareils qui vont être livrés incessamment à l'armée.

De Bussy qui exécutera, lundi prochain, à Nœux-les-Mines, plusieurs vols a réussi, lui aussi un vol magnifique.

TENTATIVE DE SUICIDE

Un sieur Rémy, 20 ans, domestique de ferme, a voulu mettre fin à ses jours en se pendant à un arbre, boulevard Jeanne-d'Arc.

Des passants parvinrent à couper la corde et après quelques soins le domestique a pu regagner la maison de ses maîtres.

LE DRAME DE BRUILLES

A L'INSTRUCTION

Leblanc, le meurtrier de Bruilles, a été interrogé vendredi après-midi par M. Certeux, juge d'instruction.

Confronté avec divers témoins, Leblanc a réintégré ensuite la prison de Cuinchy.

BÉGUES Centre à l'Institut des Bégues (subventionné) 142, Fg Lonrchamp, Marseille. Homeopathie sp. guérison.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

FLINES-LEZ-RACHES

DES COUPS. — Il ne se passe pas un jour sans que la gendarmerie n'intervienne dans cette commune.

Jeudi, Alfred Copin, 30 ans, rue du Halot, se trouvait au cabaret Dupuis. Vint à entrer son frère, Stanislas, demeurant à Anhiers. Alfred lui reprocha de ne pas venir chez lui.

« Je n'irai plus, répondit Stanislas ». On se disputa et, finalement, des coups furent échangés. Un sieur Morelle Joseph, qui était intervenu dans la bagarre, frappa également.

La gendarmerie a rédigé des procès-verbaux pour coups et blessures.

ENTRE PERE ET FILS. — Henri Dauchy, 52 ans, chiffonnier, avait congédié son fils Henri, 22 ans, pour son inconduite.

Le fils voulut bien partir mais avant son départ, il réclama de l'argent. Comme son père ne voulait pas lui en donner, il s'arma d'un grand couteau et menaça de tuer son père. Il porta ensuite de nombreux coups de couteau dans les pneus d'un vélo.

La justice est saisie des faits.

VELO RETROUVE. — Le mineur Alphonse Bridoux avait été l'objet d'un vol de vélo.

Passant dans la commune, il vit sa bécane entre les mains du mineur Adolphe Tuney. Il cria au voleur et Tuney dut restituer le vélo.

Interrogé par la gendarmerie, ce dernier déclara que le vélo provenait d'un fraudeur Baudet, que la justice recherche.

ARRONDISSEMENT VALENCIENNES

MORTAGNE

RIXE. — Il y a quelque temps, M. Camille Berlémont, pâtissier, déposa une plainte pour vol contre les enfants du journalier Charles Dupont.

Depuis lors, celui-ci menace M. Berlémont.

Comme il travaillait dans un jardin voisin de celui de M. Berlémont, Dupont s'amusait paraît-il, à lancer des pierres au-dessus du mur.

Plusieurs personnes furent atteintes.

Comme M. Berlémont lui reprochait sa conduite, Dupont voulut pénétrer chez lui. M. Berlémont le repoussa.

Dupont prétend que le pâtissier lui jeta un seau d'eau chaude et lui porta plusieurs coups de poing sur la tête.

Une enquête est ouverte.

LES PAUVRESSES. — Deux indigentes, les nommés Marie Bloqueau, 44 ans, et veuve Letellier, 54 ans, habitent dans une même maison, sise au lieu dit « Les Ruelles » et appartenant à la commune.

La veuve Letellier n'était point satisfaite de cette co-habitation. Elle voulait occuper seule la maison.

Rentrant ivre, elle porta les meubles et le linge de la femme Bloqueau sur la rue. Et, comme celle-ci voulait les rentrer, elle y mit le feu.

La femme Bloqueau a dû se réfugier chez des voisines qui lui donnèrent des effets pour se vêtir.

INDELICATESSE. — M. Louis Paintlaux, fabricant de bonneterie, avait acheté pour la somme de quatorze francs, l'ébranchage des arbres du Pont de Flines et avait chargé le journalier François Lekoenche de les mettre en bottes.

Or, il paraît que celui-ci aurait vendu quatre bottes pour la somme de